



## Renouvellement carte de sejour

Par **Mimi**, le **02/08/2016** à **19:24**

Bonsoir,

Ma question porte sur le renouvellement de la carte de séjour délivré pour une durée de 10 ans, elle m'a été délivré avec l'accord de la mère de mes enfants. Actuellement, je vie encore dans le même domicile et nous avons 2 enfants. Depuis 1an notre vie conjugale existe plus, chambre à part etc... J'aimerais quitter cet appartement mais elle me menace en me disant que si je pars elle ne donnera pas son accord pour renouvellement de ma carte de séjour qui se termine en 2020. Je suis dégoûtée. Comment faire , pouvez vous m'aidez?

Merci

Par **youris**, le **02/08/2016** à **19:54**

bonjour,

êtes-vous mariée avec la mère de vos enfants ?

subvenez-vous aux besoins de vos enfants pour leurs éducations et leurs entretiens.

ce n'est pas la mère de vos enfants qui décident du renouvellement de votre titre de séjour mais le préfet.

salutations